



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2017, la résolution no. 173-12-17 a été adoptée, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débiteront à **19h30**.

10 janvier	4 juillet
7 février	8 août
7 mars	5 septembre
11 avril	3 octobre
9 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce douzième jour de décembre deux mille dix-sept.

La secrétaire-trésorière
et directrice générale,

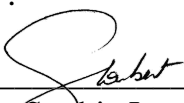


Sophie Loubert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Loubert, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en affichant une copie à l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité, le 12 décembre 2017 entre 9 :00 et 10 :00 heures.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12 décembre 2017.



Sophie Loubert